

INFO PRESSE

Démonstrations de joutes : duels en mer



Les joutes provençales reviennent au Carré du Port de Toulon, les samedis 29 juillet et 19 août à 18 h 30 pour 2 soirées placées sous le signe de la bravoure. Les passes seront assurées par les Francs-jouteurs. Le club mandréen fait partie des 5 sociétés de joutes restant sur le département du Var.

L'an dernier, les joutes provençales avaient fait leur retour sur le port de Toulon. Le temps d'une soirée, les targaïres juchés sur la tintaine avaient réjoui de leurs exploits Toulonnais ravis de renouer avec une de leurs plus anciennes traditions et touristes massés en nombre le long du quai du Parti. Pour cet été 2023, ce n'est pas une mais deux soirées qui seront consacrées à ce sport qui remonterait à l'Égypte ancienne : les samedis 29 juillet et 19 août. Le rendez-vous est fixé à 18h30 sur le Carré du Port. Pour des raisons de sécurité, la capitainerie du Port de Toulon – La Seyne / Brégaillon invite les usagers du port à naviguer avec prudence aux abords des embarcations.

Pour l'occasion, les Francs-jouteurs mandréens vont traverser la rade à bord du Saint-Flavien et du Saint-Mandrier, leurs destriers des mers. À leur bord : rameurs et lutteurs, toutes catégories confondues : Les « benjamins » filles et garçons vont lancer les combats avant de céder leur place aux « gros » à savoir la catégorie « Senior ». Les barques sont spécialement aménagées avec une plateforme (la tintaine) située à 2 mètres au-dessus de l'eau. Les jouteurs portent, pour se protéger, un plastron de bois rouge ou bleu ; et tiennent, une lance de 2,70 mètres de long dans la main droite et un témoin (cube de bois) dans la main gauche qui les empêche de saisir la lance adverse.

À la différence des autres joutes nautiques, la « targo provençalo » et ses plongeurs souvent qualifiés de « virils » est très codifiée : notamment au moment de la frappe où le « targaïre » (joueur) doit placer son pied gauche devant une ligne blanche et son pied gauche derrière celle-ci. Si le pied droit franchit cette ligne, il est disqualifié au profit de son rival seulement s'il passe par l'avant.

Sport reconnu par l'État depuis 1960, les joutes allient honneur médiéval et fête populaire. Pratique semble-t-il dès l'Égypte ancienne ou la Grèce antique, on retrouve les premiers écrits sur ces premiers combats nautiques en 1270 en France du côté d'Aigues-Mortes. Il semblerait que les croisés, soldats et marins, en attente de départ pour la Terre Sainte, s'affrontaient lors de combats singuliers, montés sur des embarcations légères.

Contact presse

Christophe MORENO

Adjoint au maire en charge de la Dynamisation commerciale, de l'Événementiel, de la Communication, de l'Informatique et du Dialogue social

06 21 32 12 24

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON



2023